



Pistes d'action contre le bruit sous-marin lié au trafic maritime

Le transport maritime commercial est aujourd'hui la principale source de pollution sonore sous-marine dans l'océan, et ses impacts sur la vie marine sont nocifs et de grande envergure.

De plus en plus de preuves scientifiques montrent que le bruit sous-marin affecte négativement l'ensemble du réseau trophique marin, du plancton aux grands mammifères en passant par les plantes aquatiques, les invertébrés et les poissons. Cette pollution représente donc une grave menace pour les écosystèmes marins et la biodiversité. De plus, l'augmentation du trafic maritime mondial ne fait qu'intensifier le bruit produit par les navires, qui double tous les dix ans environ.

Il est urgent que les décideurs politiques, le secteur du transport maritime et d'autres acteurs prennent des mesures aux niveaux international, national et régional afin de réduire la pollution sonore sous-marine.



Mesures Recommandées au Niveau des Pays

Bien qu'il incombe en grande partie aux armateurs et aux exploitants de navires d'adopter des mesures permettant de réduire le bruit des navires, les pays ont également un rôle à jouer pour encourager le secteur du transport maritime à mettre en place les changements nécessaires.



Sensibiliser à l'urgence de réduire la pollution sonore sous-marine

Si le secteur du transport maritime s'efforce actuellement d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 afin d'atténuer la crise climatique, il lui faut également trouver des solutions pour faire face à la crise de la biodiversité qui sévit en parallèle. Les pays peuvent contribuer à cet objectif en sensibilisant les acteurs du transport maritime à la menace urgente que représente la pollution sonore sous-marine pour la biodiversité marine, et en veillant à ce que cet enjeu figure parmi les considérations prioritaires des rencontres internationales consacrées aux impacts du transport maritime, qui doit devenir un secteur décarboné et silencieux.

Limiter les vitesses de navigation afin de réduire le bruit sous-marin

La réduction des vitesses des navires est actuellement l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la pollution sonore due au trafic maritime. De nombreux pays ont déjà mis en place des programmes de réduction des vitesses des navires pour limiter les collisions avec des baleines et réduire la pollution sonore sous-marine. La réduction des vitesses de navigation permet également de diminuer les émissions de GES et la pollution particulaire, qui ont des effets néfastes sur les communautés locales. Dans les zones où se produisent de nombreuses collisions avec des baleines, la limitation des vitesses de navigation à 10 nœuds constitue la mesure la plus efficace pour faire baisser la mortalité des baleines due aux collisions. En dehors de ces zones, réduire les vitesses de navigation de 10 à 20 % seulement permet de considérablement réduire les effets de la pollution sonore sous-marine sur les mammifères marins.

Le programme de limitation des vitesses de navigation à l'entrée et à la sortie du canal de Panama, l'initiative de protection des baleines bleues le long des côtes californiennes et le programme « Quiet Sound » pour le ralentissement volontaire des navires dans le Puget Sound (dans l'État de Washington aux États-Unis) sont des exemples de programmes qui ont déjà été mis en place.

Réfléchir à l'instauration de corridors écologiques silencieux

Certains pays, ports et industries ainsi que d'autres parties prenantes envisagent l'aménagement de corridors écologiques pour stimuler l'innovation en matière de décarbonation du transport maritime, mais aussi en matière de réduction de la pollution sonore sous-marine. Par exemple, des stations d'enregistrement du bruit sous-marin pourraient être utilisées pour mesurer les émissions sonores des navires et évaluer l'efficacité de différentes mesures de réduction du bruit sous-marin, telles que la réduction de différentes vitesses ou l'utilisation d'appareils à faible consommation d'énergie pour nettoyer les coques des navires. La mise en place de corridors silencieux pourrait également attirer des investissements en faveur de la recherche sur la conception de navires silencieux.

Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les compagnies de transport maritime à réduire le bruit produit par leurs navires

Les pays peuvent mettre en place des mesures incitatives ou des labels afin d'encourager les navires à réduire leurs émissions sonores, en partenariat avec les ports. Au Canada, par exemple, le programme EcoAction de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser et le programme Green Wave de l'Administration portuaire de Prince Rupert proposent des réductions tarifaires aux navires pouvant prouver qu'ils sont équipés de technologies de réduction du bruit. En dehors des incitations financières, d'autres mesures incitatives peuvent également être mises en place, en offrant par exemple des horaires de mise à quai prioritaires ou d'autres privilèges aux compagnies maritimes remplissant certains critères liés au bruit. Les initiatives d'attribution de labels ont également apporté la preuve de leur efficacité. Le programme californien de protection des baleines bleues, par exemple, décerne le prestigieux label « Whale Tail » aux compagnies de transport maritime qui s'engagent à réduire les vitesses de navigation de leur flotte.

Fixer des plafonds de pollution sonore sous-marine

Diverses institutions régionales imposent aujourd'hui des mesures de réduction de la pollution sonore sous-marine due au trafic maritime. En 2022, par exemple, l'Union européenne a instauré des seuils de bruit sous-marin produit par les navires afin que ses États membres puissent déterminer s'ils respectent le bon état écologique imposé par la législation. Des mesures de réduction du bruit des navires devront être mises en place dans les zones où les seuils de pollution sonore sont dépassés, par exemple en imposant l'installation de dispositifs de réduction du bruit dans les navires ou en limitant les vitesses de navigation.



Reconnaissance de la Nécessité d'Agir

Face à la menace croissante que fait peser la pollution sonore sous-marine sur la santé et la biodiversité de l'océan, plusieurs appels à l'action urgents ont été lancés à l'attention des décideurs politiques:

- À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan 2023, des scientifiques de renommée internationale ont publié une déclaration commune exhortant les gouvernements du monde entier à « agir rapidement et de manière décisive pour atténuer le fardeau croissant que fait peser la pollution sonore d'origine anthropique sur nos océans ». Cette déclaration était assortie d'une série de mesures clés que les scientifiques recommandent aux gouvernements d'adopter, notamment le renforcement de la collaboration internationale, la mise en place de cadres réglementaires visant à réduire la pollution sonore sous-marine, la sensibilisation du public et l'instauration d'incitations visant à encourager l'adoption de pratiques maritimes durables.
- Dans ses résolutions sur les océans et le droit de la mer, l'Assemblée générale des Nations unies a appelé les États membres à adopter des mesures efficaces pour atténuer les incidences socio-économiques et environnementales du bruit sous-marin d'origine anthropique, tout en encourageant les États à appliquer les solutions recommandées par l'Organisation maritime internationale.
- La 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a publié une décision encourageant les gouvernements et les organisations intergouvernementales à éliminer, minimiser et atténuer les principaux effets néfastes du bruit sous-marin anthropique sur la biodiversité marine et côtière.
- Une résolution exhortant à prendre des mesures immédiates pour encadrer et réduire le bruit sous-marin d'origine anthropique a été adoptée lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2021.
- La Commission baleinière internationale a adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant les incidences néfastes du bruit sous-marin (en 2018) et un plan de travail visant à réduire cette pollution sonore nocive (en 2022).
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a publié en 2017 une résolution confirmant la nécessité de limiter les bruits nocifs dans l'océan, en adoptant des mesures d'atténuation et en instaurant une réglementation en la matière. Elle a également publié un rapport technique sur les meilleures technologies et pratiques existantes pour atténuer le bruit sous-marin.

Que fait l'Organisation maritime internationale pour lutter contre le bruit sous-marin lié au trafic maritime?

Face à l'inquiétude croissante que suscitent les effets néfastes de la pollution sonore due au trafic maritime, l'Organisation maritime internationale (OMI) réfléchit actuellement aux mesures supplémentaires qu'elle pourrait adopter pour prévenir et réduire le bruit sous-marin produit par les navires de commerce.

En juillet 2023, l'OMI a approuvé de nouvelles directives volontaires visant à réduire le bruit produit par les navires, en remplacement des précédentes directives, qui avaient été largement inefficaces. Elle a également invité ses États membres et parties prenantes à se lancer dans une phase d'expérimentation sur trois ans pour sensibiliser aux solutions qui permettent de réduire les effets du bruit des navires sur la faune marine. En septembre 2024, l'IMO a adopté un plan de travail pour renforcer la prévention et la réduction du bruit dû aux activités de navigation.

L'OMI a également mis en place le partenariat GloNoise, qui vise à appuyer les pays en développement en matière de renforcement des capacités, d'appui à la mise en œuvre de projets et de dialogue politique pour réduire le bruit sous-marin.

Comme dans tous les organes des Nations unies, les objectifs de l'OMI sont entièrement déterminés par ses États membres. Il est donc urgent que les États membres s'engagent au sein de l'OMI et réclament des mesures ambitieuses, notamment politiques, afin de réduire la pollution sonore produite par les navires.